



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte-rendu sommaire du conseil communautaire du 16 septembre 2019
Salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Bouronne

Votants :

- Délibération 192	: 80
- Délibération 193	: 86
- Délibération 194 à 218	: 79
- Délibération 219 à 222	: 77
- Délibération 223	: 71

Convocation du conseil communautaire	: 10 septembre 2019
Affichage du compte-rendu sommaire	: 23 septembre 2019
Mise en ligne sur le site internet	: 23 septembre 2019

Titulaires Présents : AMIOT Gilles, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, BALLAND Serge, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BARREAUD Michel, BERNARD Éric, BERNARD Pierre, BERNARDIN Jocelyne, BLANCHET Philippe, BOINIER Philippe, BONNET Line, BOUCHET Jacqueline, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COCHIN Fanny, COLLET Gérard, COMPERE Francis, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DANCRE Maryvonne, DELAGE Alain, DENIS Luc, DUPIN Jacques, EPRINCHARD Michel, FEBRERO Jean-José, FOUCHE Etienne, FOUCHE Jean-Louis, GRASSWILL François, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, GOMES François, GRIFFAULT Sylvain, HUCTEAU Patrice, JONES Arthur, JOUANNET Paul, JUCHAULT Claude, LE MARREC Sylvie, LEDOUX Nadine, LEROY André, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAZIN Jean-Claude, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, MONNERON Christian, NIVAU Christian, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Gilbert, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, PICHON Gilles, PINEAU Jacques, QUINTARD Jacques, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, REDIEN Claude, RIVAUD Marie-Joseph, ROUXEL Patricia, ROYER Yvan-Pierre, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SILLON Jean-Claude, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VAIE Jean-Marie, VINCENT Bernard

Suppléants votants : POUPARD Michel, VINCENT Sylviane

Absents représentés : AURIAUX Maryline (pouvoir donné à PINEAU Jacques), BAUDON Christian (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à VAIE Jean-Marie), DEMPURE Jean-Jacques (pouvoir donné à QUINTARD-MELOUKI Jacqueline), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à NIVAU Christian), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à BERNARD Pierre), LE BARS Arlette (pouvoir donné à Francis COMPERE), MAGNAIN Sylvie (pouvoir donné à MAGNAIN Sylvie), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à DELAGE Alain), PROUST Joël (pouvoir donné à JONES Arthur), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à REDIEN Claude), VIGNIER Fabienne (pouvoir donné à DENIS Luc)

Suppléants présents non-votants : BECHON Michel, GERMAIN Yves, TACHERON Marie-Ange

Absents excusés : BELAUD Bernard, BERTHON Marie-France, BOUTIN Jacqueline, BOUTIN Patrick, COLLON Gérard, DEVES Karen, DODIN Patrick, DUPUIS Patrick, FERRU Cédric, GAGNAIRE Laurent, GILLIER Bernard, GUERIN Marie-Claire, GUIBET Mireille, LARGEAUD Jean-Claude, LEMELE Christian, MALVAUD Gérard, MAUZE Marie-Madeleine, MAYOT Bertrand, PICARD Marylène, WAROUX Jean

Absents non excusés : ANTELME Marie-Odile, ARDOUIN Hervé, BARREAU Bruno, BEAUMONT Jean-Pierre, BERTON Jacques, BUTRE Sabrina, CAQUINEAU Emmanuel, CATHELINÉAU Frédéric, CHASSIN Julien, CLISSON Jean-Louis, COUCHE Valérie, COURTIQUX Laetitia, COUTANT Christian, DELEZAY Gaëtan, DOUCET André, DOUIT Joël, DURGAND François, ELIARD Véronique, FERRU Chantal, GABOREAU Bernard, GARANDEAU Dany, GUERINEAU François, GUIBERT Monique, HARDOUIN Elise, INGRAND Emmanuel, LAPRADE Daniel, LEPINOUX Marie-Claude, MARTIN François, MEUNIER Magaly, MOREAU Olivier, MOUNOURY Didier, NOCQUET Patrice, NOURISSON Jacques, PAILLAUD Raymond, PERRAULT-RICHARD Sylvie, PETIT Serge, POINAS Sylviane, POMMIER Jean-Marie, RENAUD Francis, RICHARD Eric, RICHARD Yoann, ROBICHON Hervé, ROY Jean-Marie, SICAULT Jean-Claude, TERRY Patrick

Président de séance : Fabrice MICHELET

Secrétaire de séance : Luc DENIS

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 35 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 192

Subventions aux associations non conventionnées (Annexe)

Monsieur Arthur JONES ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les subventions aux associations non conventionnées, telles qu'annexées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents y afférents.

Délibération n° 193

Statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou – Régularisation administrative et actualisation (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts applicables au 01/01/2020.

ENVIRONNEMENT

Délibération n° 194

Exonération de TEOM du Super U de Saint-Léger-de-la-Martinière – commune de Melle pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 70 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions :

- APPROUVE l'exonération TEOM de SUPER U de Saint-Léger-de-la-Martinière – commune de Melle pour l'année 2020.

FINANCES

Décisions modificatives

Délibération n° 195

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la DM3/2019 du budget principal :

Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits
042	6811-01	AMORTISSEMENTS	20 488.10 €
65	65888-020	AUTRES CHARGES DIVERSES	20 488.10 €
TOTAL			0.00€
Chapitre	Compte	LIBELLE	Compte
204	204132-251	SUBV BATIMENTS ET INSTALLATIONS	18 198.00 €
21	2183-211	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 000.00 €
21	2183-212	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 198.00 €
21	2184-211	MOBILIER	3 000.00 €
21	2184-212	MOBILIER	3 000.00 €
21	2188-211	AUTRES IMMOBILISATIONS	3 000.00 €
21	2188-212	AUTRES IMMOBILISATIONS	3 000.00 €
TOTAL			0.00€
Chapitre	Compte	LIBELLE	Crédits
040	28031-01	AMORTISSEMENTS ETUDES	18 721.88 €
040	28033-01	AMORTISSEMENT FRAIS D'INSERTION	494.72 €
040	28041581-01	AMORTISSEMENT BIENS AUTRES GROUPEMENTS	1 271.50 €
10	10222-01	FCTVA	- 20 488.10€
TOTAL			0.00€

Délibération n° 196

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la DM1/2019 du budget annexe GEMAPI :

Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits
65	65541	CONTRIBUTIONS	- 800.00 €
014	7391178	RESTITUTION DEGREVEMENT	800.00 €
TOTAL			0.00 €

Délibération n° 197

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la DM1/2019 du budget annexe Assainissement non collectif :

Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits
67	673	ANNULATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	11 480.00 €
TOTAL			11 480.00 €
Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT RECETTTE	Crédits
70	7062	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	500.00 €
70	7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	- 23 670.00 €
77	7711	DEDITS ET PENALITES PERCUES	34 650.00 €
TOTAL			11 480.00 €

Délibération n° 198

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la DM2/2019 du budget annexe Patrimoine économique :

Chapitre	Opération	Compte	LIBELLE INVESTISSEMENT DEPENSES	Crédits
23	18003	2313	CONSTRUCTIONS EN COURS	- 82 000.00 €
21	18003	2132	CONSTRUCTIONS	61 000.00 €
20	18003	2031	ETUDES	20 000.00 €
16	-	1641	EMPRUNTS	1 000.00 €
TOTAL				0.00€

Délibération n° 199

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la DM1/2019 du budget annexe TEOM :

Chapitre	Opération	Compte	LIBELLE INVESTISSEMENT DEPENSES	Crédits
23	22003	2312	AMENAGEMENTS EN COURS	37 000.00 €
21	22002	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	-37 000.00 €
TOTAL				0.00 €

Délibération n° 200

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la DM1/2019 du budget annexe Réseau de chaleur :

Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits
011	61523	REPARATION RESEAUX	30 000.00 €
TOTAL			30 000.00 €
Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT RECETTTE	Crédits
70	706	PRESTATION DE SERVICE	15 000.00 €
70	707	VENTE DE MARCHANDISES	15 000.00 €
TOTAL			30 000.00 €

GRANDS PROJETS

Délibération n° 201

Réhabilitation de la maison des jeunes à l'ancienne gare de Celles-sur-Belle - Attribution des marchés de travaux des lots 1, 4, 5, 6, 7, 12, 13 et 14

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les marchés conformément au tableau ci-dessous et tous documents afférents, pour les lots 1, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14 :

Lots	Estimations € HT	Entreprises	Attributions € HT
1 VRD - GROS OEUVRE - DEMOLITIONS (option - traitement de la charpente)	53 200,00 € 3 960.00 €	STPM (Melle)	93 751,50 + 1 980.00 = 95 731.50 €
2 CHARPENTE BOIS - VÊTURE BOIS	15 000,00 €	Pougnand (Celles sur Belle)	7 727.41 €

3 COUVERTURE ARDOISE - ZINGUERIE	8 800,00 €	Couverture Lopez (Mauzé-Thouarsais)	7 073.66 €
4 MENUISERIE ALUMINIUM	30 000,00 €	Moynet Alu	34 407.80 €
5 MENUISERIE BOIS Option accès grenier non retenue	31 200,00 € Option : 1 300,00 €	Pougnand	31 500.43 €
6 CARRELAGE	8 400,00 €	B2S	6 866.30 €
7 PEINTURE	22 400,00 €	Sols et peintures	25 578.42
8 SOLS SOUPLES	4 700,00 €	SPP (Migné Auxances)	5 616.34 € + 2 242.34 € = 7 858.68 €
9 ELEVATEUR PMR	25 500,00 €	ERMHES (Vitré - 35)	19 590.00 €
10 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	44 000,00 €	EURL SEGUIN (Germond-Rouvre)	42 988.00 €
11 ELECTRICITE	40 500,00 €	EEAC (Celles sur Belle)	31 572.82 €
12 METALLERIE (option accès grenier non retenue)	26 000,00 € Option : 2 500,00 €	Moynet Alu	38 053.80 €
13 CLOISONS SECHES (option accès grenier non retenue)	38 000,00 € Option : 2 000,00 €	Naudon Penot	37 398.73 €
14 FAUX PLAFONDS	7 000,00 €	Rev's plafonds	7 435.00 €
TOTAL € HT	354 700,00 € Avec options : 364 460,00 €		389 560.21 € Avec options : 393 782.55 €

- APPROUVE le nouveau plan de financement présenté ci-dessous :

Investissement	€ HT	Recettes	€
TRAVAUX	393 782,55 €	Europe (LEADER)	30 000,00
HONORAIRES SUR TRAVAUX	42 733,50 €	DETR 2016 (ETAT)	150 000,00
IMPREVUS ET REVISIONS	19 772,00 €	CAP 79 (Conseil départemental)	117 705,00
TOTAL HT	456 288,05 €	FCTVA (calculé sur le TTC)	89 819,39
TVA	91 257,61 €	Autofinancement	160 021,27
TOTAL TTC	547 545,66 €	TOTAL TTC	547 545,66

Délibération n° 202

Raccordement au réseau électrique de l'ancien hôpital, de la salle Jeanne d'Arc et de la Scène Goirand - Convention de participation financière (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué, à signer la convention de participation financière pour le raccordement au réseau électrique de l'ancien hôpital, de la salle Jeanne d'Arc et de la scène Goirand, avec la ville de Melle.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 203

Protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance - Participation financière

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE :

Article 1 : d'accorder une participation financière aux agents titulaires et stagiaires en activité, aux agents contractuels (droit public et privés) sur emplois permanents dès lors qu'ils justifient d'un an d'ancienneté :

Le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

Article 2 : dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation en prenant en compte le revenu des agents. Ainsi, le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

- jusqu'à l'indice majoré 450 : 20 €
- au-dessus de 450 : 15 €

Les agents peuvent bénéficier de cette participation quelle que soit la quotité de leur temps de travail ; étant entendu que les montants précisés ne sont pas proratisés en fonction du taux d'emploi de l'agent.

Article 3 : la participation sera directement versée aux agents.

La mise en œuvre de ce dispositif sera effective à compter du 1^{er} janvier 2020.

Délibération n° 204**Création d'un emploi permanent de catégorie B sur le poste de Gestionnaire des archives**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 77 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions :

- APPROUVE la création d'un emploi permanent sur le métier de Gestionnaire des archives à temps complet, sur le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe Territorial, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Délibération n° 205**Création d'un emploi permanent de catégorie A sur le poste de Chargé de mission base ITM**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la création d'un emploi permanent sur le métier de chargé de missions à temps complet, sur le grade d'Attaché, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Délibération n° 206**Modification du tableau des emplois**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la modification de l'effectif des emplois à temps complet ou non complet conformément au tableau ci-dessous :

Type d'opération	Poste- Direction	Grade Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Création de poste	Chauffeur de collecte sélective - Pôle Environnement	Adjoint technique territorial (Catégorie C)	Temps complet 1 ETP	1 ^{er} octobre 2019
Modification de grade	ATSEM Melleran - Pôle Education / Scolaire	Adjoint technique territorial (Catégorie C) au lieu d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (Catégorie C)	Temps non complet 0,81ETP	1 ^{er} novembre 2019
Modification de grade	Chargé des MSAP - Pôle Attractivité	Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe (Catégorie C) au lieu de Rédacteur (Catégorie B)	Temps complet 1 ETP	1 ^{er} novembre 2019
Modification de grade	Responsable de production culinaire - Pôle Education / Restauration scolaire	Adjoint technique territorial (Catégorie C) Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe (Catégorie C)	Temps complet 1 ETP	1 ^{er} janvier 2020
Rectification / Modification de grade	Agents des écoles	Adjoint technique territorial (Catégorie C) Au lieu d'Adjoints territoriaux d'animation	1 poste à 13,05h 1 poste à 5h	1 ^{er} septembre 2019
Suppression de poste	Chef de service Education / Ressources - Projets Educatifs Pôle Education	Animateur Filière animation / Catégorie B	Temps complet 1 ETP	2 décembre 2019
Création de poste	Chef de service Education / Ressources - Projets Educatifs Pôle Education	Rédacteur Filière administrative / Catégorie B	Temps complet 1 ETP	1 ^{er} décembre 2019

Délibération n° 206B**Créations de postes non permanents de mai à août 2019 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3, 1^o et 2^o loi n°84-53 du 26/01/84) (Annexe)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la création de postes non permanents, de mai à août 2019, dans le cadre d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3, 1° et 2° loi n°84-53 du 26/01/84), conformément au tableau ci-dessous :

Créations de poste Accroissement Temporaire d'Activité	Assainissement Education Environnement Finances Patrimoine Ressources humaines Sports Tourisme	2 postes 15 postes 5 postes 1 poste 1 poste 2 postes 4 postes 3 postes		Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} mai et le 31 août 2019
Créations de poste Accroissement Saisonnier d'Activité	Education Environnement Sports Tourisme	3 postes 2 postes 20 postes 4 postes		Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} mai et le 31 août 2019

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 207

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Assainissement collectif - Exercice 2018 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Délibération n° 208

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Assainissement non collectif - Exercice 2018 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2018 de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

EDUCATION

Délibération n° 209

Facturation des repas aux structures petite enfance et enfance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à procéder aux écritures comptables permettant de refacturer le tarif d'un repas et d'un goûter, du service restauration au service petite enfance et enfance jeunesse, en fonction du nombre de repas et goûters annuels commandés, multiplié par le tarif unitaire voté, selon un état établi chaque fin d'année.

Délibération n° 210

Restauration des écoles de La-Mothe-Saint-Héray - Convention avec le conseil départemental (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à signer une convention dans le cadre de la fourniture des repas du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2019,
- AUTORISE Monsieur le président à signer une seconde convention, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021, prenant en compte la prestation de l'approvisionnement des repas et la participation en frais d'investissement à la rénovation de la cuisine centrale du collège de Saint-Maixent-l'Ecole et aux travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de La-Mothe-Saint-Héray.

AMENAGEMENT

Délibération n° 211

Plan local d'urbanisme de La-Mothe-Saint-Héray - Engagement de la mise en compatibilité n° 1 pour prendre en compte le projet d'AVAP (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'engager la mise en compatibilité du PLU de La Mothe Saint-Héray afin de prendre en compte le projet d'AVAP,
- AUTORISE Monsieur le président à organiser l'enquête publique relative à l'élaboration de l'AVAP de La Mothe Saint-Héray afin qu'il soit procédé à l'organisation d'une enquête publique unique avec la mise en compatibilité du PLU de La Mothe Saint-Héray,
- AUTORISE Monsieur le président à suivre et signer tout document relatif à cette procédure,
- DECIDE de financer l'enquête publique pour moitié par la communauté de communes Mellois en Poitou et par moitié par la commune de La Mothe Saint-Héray, par convention établie entre les deux maîtres d'ouvrage.

Délibération n° 212

Plan local d'urbanisme de Brioux-sur-Boutonne - Prescription des modalités de concertation de la modification simplifiée n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE les modalités de mise à disposition suivantes :
 - un dossier complet portant sur le projet de modification simplifiée sera consultable à la mairie de Mougou-Thorigné et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 15 octobre au 15 novembre 2019,
 - une publication d'un avis dans la presse locale 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Délibération n° 213

Convention opérationnelle entre la commune de La-Mothe-Saint-Héray, la communauté de communes Mellois en Poitou et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer la convention opérationnelle entre la commune de La-Mothe-Saint-Héray, la communauté de communes Mellois en Poitou et l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, pour réaliser les acquisitions foncières en vue de créer un pôle éducatif, social et associatif à La-Mothe-Saint-Héray, et tout document relatif à cette procédure.

ATTRACTIVITE

Délibération n° 214

Avis sur le SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 79 pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Au regard de l'analyse du projet de SRADDET arrêté (cf. document annexé), après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 79 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires :

« La communauté de communes Mellois en Poitou se félicite que les territoires ruraux fassent l'objet d'une attention particulière et partage globalement les objectifs du SRADDET arrêté, notamment :

- La nécessité d'une approche stratégique notamment sur les espaces économiques existants : à noter que la communauté de communes travaille actuellement sur sa stratégie économique, y compris en matière de foncier, tout en veillant à la modération de la consommation d'espaces ;
- La nécessaire couverture très haut débit des territoires ruraux ;
- Le soutien à l'agriculture et à la sylviculture, aux activités de transformation ainsi qu'au développement des circuits courts, à la prise en compte des enjeux de la ressource en eau ;
- La volonté de la région d'une meilleure répartition des flux touristiques vers les territoires ruraux ;
- Le souhait d'avoir un maillage fin, en dehors des métropoles, d'équipements facilitateurs d'innovation ;
- Le maintien et la modernisation de l'offre ferroviaire : le territoire n'étant desservi par aucune gare, les Mellois se rendent dans les gares des territoires voisins (notamment Niort, Saint-Maixent-l'École, Saint-Saviol, Ruffec, Saint-Jean-d'Angély et Lusignan), qui doivent être confortées. Par ailleurs, la liaison Paris-Bordeaux-Toulouse (gares de Ruffec, Saint-Saviol, Lusignan) constitue un enjeu fort pour le territoire, notamment pour le développement de sa frange Est, en lien avec les territoires voisins du Ruffécois et du Civraisien (avec lesquels des réflexions InterSCoT sont menées). D'ailleurs la communauté de communes Mellois en Poitou porte un projet de développement d'une zone d'activités structurantes (Les maisons Blanches), située sur la RN 10 et à 4 km de la gare de Saint-Saviol ;
- L'ambition de transition énergétique et environnementale : le futur plan climat-air-énergie territorial - PCAET sera un outil stratégique au service de la transition environnementale et énergétique et du développement de filières économiques (matériaux biosourcés tels que le chanvre en cours de structuration sur le territoire, écoconstruction, etc.) ;
- L'équilibre et la cohésion territoriale : revitalisation des centres-bourgs, équité dans l'accès aux droits et aux services publics, lutte contre la désertification médicale, accès à la culture et au sport pour tous, développement de la mobilité, optimisation de la couverture numérique.

- ASSORTI DES RESERVES SUIVANTES :

Toutefois, la communauté de communes s'interroge sur l'armature urbaine telle que définie dans le projet de SRADDET. En effet, 3 pôles seulement (Melle, Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais) sont identifiés dans l'armature urbaine régionale. Or, le projet de territoire défini dans le projet de SCoT arrêté prévoit le renforcement de l'armature multipolaire actuelle autour d'un pôle principal Melle/Celles-sur-Belle et 5 pôles intermédiaires (Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Lezay, Brioux-sur-Boutonne et La-Mothe-Saint-Héray).

De plus, en accord avec la délégation Nouvelle-Aquitaine de la fédération nationale des SCoT (à laquelle Mellois en Poitou est adhérent), la communauté de communes estime que certaines règles définies dans le SRADDET sont des objectifs ou des démarches à encourager, et non des règles, qui pourraient être par ailleurs difficiles à décliner dans un SCoT.

Enfin, la communauté de communes souhaite attirer l'attention de la région Nouvelle-Aquitaine sur les points de vigilance suivants :

- La coopération interterritoriale

Le SRADDET met en avant la nécessaire coopération interterritoriale. Il est à noter que Mellois en Poitou travaille d'ores et déjà avec ses voisins : Ruffécois et Civraisien dans le cadre d'un Inter SCoT, contrat de territoire avec le Ruffécois, contrat local de santé avec le Haut Val de Sèvre. Des coopérations avec le Niortais seraient également à initier. Les coopérations doivent émaner volontairement des territoires, sur des périmètres pertinents au regard des différents enjeux.

- La question de la vulnérabilité

Le SRADDET affiche une volonté régionale de porter une attention particulière aux territoires touchés par des mutations économiques : Mellois en Poitou est actuellement victime de plusieurs fermetures/délocalisations d'entreprises de son territoire ou de territoires voisins (ITM, Laiterie de Saint-Saviol). Malgré cet état de fait, notre territoire n'est pas considéré comme vulnérable par la Région, et alors que son zonage « zone de revitalisation rurale » - ZRR a été confirmé par l'Etat.

- La question de la mobilité

Cette question est traitée dans le SRADDET de façon transversale. Sur notre territoire, l'offre en transport en commun est réduite (seulement deux lignes de bus départementales). Les enjeux concernent à la fois :

- o La mobilité des personnes qui n'ont pas accès à la voiture ;
- o La possibilité de se tourner vers des modes alternatifs, à l'impact environnemental moindre ;

Sur ces sujets, le dialogue entre le territoire et la Région, compétente en matière de transports non urbains, est à conforter afin de :

- o Pérenniser les points d'arrêt de transports collectifs existants au sein du territoire ainsi que sur les territoires voisins (notamment Niort, Saint-Maixent-l'École, Ruffec, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Saviol et Lusignan).
- o Renforcer les mobilités vers les gares situées à proximité du territoire, les pôles régionaux et entre les communes de la communauté de communes et Melle (adaptation des horaires et de la tarification – exemple : une seule navette entre Chef-Boutonne et Melle et nécessité de payer deux tickets pour la correspondance avec Niort). A ce titre, le maintien, voire le renforcement des lignes du réseau des Deux-Sèvres - RDS, est fortement souhaité.

- La question de la consommation foncière

La Région fixe un objectif de réduction de 50 % de la consommation d'espace. Dans un rapport de compatibilité, l'atteinte de cet objectif de réduction de la consommation foncière doit s'apprécier à l'échelle du SCoT. Sur Mellois en Poitou, le suivi de la consommation foncière doit en conséquence extraire du calcul la construction des équipements d'utilité publique relevant de l'intérêt général (RD948, bassines ...) et qui ne sont pas de son ressort.

Enfin, la Région s'engage à mettre en place un observatoire de la consommation foncière sur l'ensemble de son périmètre. Les données issues de ce système de référence unique pour l'ensemble de la région permettront de faciliter la comparaison entre territoires. Cet objectif doit s'accompagner d'une méthode commune et partagée de suivi des consommations à l'échelle régionale.»

Délibération n° 215

Elaboration du contrat territorial de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine – Mission de coordination attribuée au pôle d'équilibre territorial et rural – PETR du Ruffécois

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- DECIDE de confier la mission de coordination du contrat territorial de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine au pôle d'équilibre territorial et rural du Ruffécois.

EOLIEN

Délibération n° 216

Parc éolien sur les communes de Romazières et Saleignes (limitrophes d'Aubigné) - Avis sur le projet d'implantation et ouverture de l'enquête publique (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 44 voix pour, 15 voix contre et 20 abstentions :

- APPROUVE le projet de parc éolien sur les communes de Romazières et Saleignes (limitrophes d'Aubigné).

Délibération n° 217

Parc éolien sur la commune des Eduts (proche d'Aubigné) - Avis sur le projet d'implantation et ouverture de l'enquête publique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 44 voix pour, 15 voix contre et 20 abstentions :

- APPROUVE le projet de parc éolien sur la commune des Eduts (proche d'Aubigné).

GEMAPI

Délibération n° 218

Gestion des risques d'inondation Vienne - Clain - Avis sur la nouvelle stratégie locale : périmètre et structure porteuse

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le périmètre de la nouvelle stratégie locale de gestion des risques d'inondation Vienne-Clain (SLGRI) entre la confluence avec la Creuse en aval et la confluence avec l'Issoire en amont ;
- APPROUVE le choix de l'EPTB de la Vienne en tant que structure porteuse de la nouvelle SLGRI.

GESTION DU PATRIMOINE

Délibération n° 219

Commune de Chef-Boutonne - Avenant n° 9 à la convention de mise à disposition des biens (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant n° 9 à la convention de mise à disposition de biens avec la commune de Chef-Boutonne.

TOURISME

Délibération n° 220

Village vacances du Lambon – Convention de régularisation financière Région Nouvelle-Aquitaine (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer la convention de régularisation financière avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la rénovation du restaurant du plan d'eau du Lambon, et tous les documents y afférents, pour percevoir la subvention de 45 000 €.

Délibération n° 221

« Maison du Pays » à Melle - Demande d'inscription aux Monuments historiques de certains éléments (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à demander la protection des éléments architecturés et du mobilier de la « maison du Pays », au titre des Monuments historiques, et à signer tous les documents y afférents.

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 222

SMAEP 4B – Approbation des statuts modifiés (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE les statuts modifiés du SMAEP 4B (article 8).

ATTRACTIVITE

Délibération n° 223

Maisons France Services

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, 68 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions :

- CONFIRME la volonté de la communauté de communes de s'engager dans le nouveau dispositif au regard de la nouvelle charte d'engagement,
- CONFIRME le souhait de la communauté de communes de se doter d'un maillage pertinent au regard des bassins de vie,
- SOLLICITE dans un premier temps la labellisation de Maisons France Services à Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais et La Mothe-Saint-Héray.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau communautaire du 18 juillet 2019

Sport

- Conventions pour la mise à disposition de la communauté de communes, des équipements sportifs communaux pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive - EPS par les écoles primaires communautaires et la pratique des activités sportives pendant le temps scolaire : approuvées au tarif horaire de 12.50 €

Relevé de décisions du Président

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° de lots	Attributaire/ Détail décision	Montant (€ HT)
DP2019GP-22	25/06/19	Avenant au marché de travaux - Piscine Sauzé-Vaussais	2	ARDOUIN	- - 200.00
DP2019GP-23	09/07/19	Avenant au marché de travaux - Ecole de Mazières-sur-Béronne	1	EMC	+ 1 474.96
DP2019GP-24	23/07/19	Devis de mise aux normes des locaux au rez-de-jardin des Arcades	-	SOCOBAT	5 011.00
DP2019GP-25	23/07/19	Avenants au marché de travaux - Gymnase de la Mothe-Saint-Héray	11	ART DAN	- + 1 098.00 - 800.40
DP2019GP-26	24/07/19	Raccordement eau potable - Résidence Habitat Jeunes	-	SERTAD	1 172.06

Agenda des réunions

- Bureau communautaire le jeudi 3 octobre 2019 aux Arcades, salle de La Sèvre
- Conseil communautaire le lundi 14 octobre 2019 à La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du conseil communautaire
le 20 septembre 2019

Le président

Fabrice MICHELE

